



www.dden-fed.org

15 Janvier 2023

Numéro 229

Prochaine enquête des DDEN : pause méridienne et restauration scolaire

Pour nous DDEN, les rôles éducatif, social, sanitaire et environnemental de la restauration scolaire participent de notre mission officielle définie dans l'article D 241-34 du Code de l'Éducation. Les Délégués, de fait, doivent s'informer de son fonctionnement, rencontrer les responsables et les personnels affectés à ce service, voire partager un repas avec les enfants et ainsi appréhender les informations afférentes à notre fonction officielle notamment pour la restauration scolaire et le temps périscolaire l'encadrant.

Une pause méridienne, organisée par la commune, constitue, pour de plus en plus d'élèves, un temps consacré à la restauration intégrant des activités périscolaires d'animation, entre les séquences pédagogiques du matin et de l'après-midi sous la responsabilité exclusive des enseignants et de l'Éducation nationale. Cette pause méridienne doit permettre d'avoir accès à un repas équilibré, varié et complet pour un équilibre nutritionnel et de bénéficier, pour une vraie détente, d'activités diverses qui ne se cantonnent pas à une simple garderie.

Six années après une précédente enquête, notre Fédération a souhaité renouveler et compléter une nouvelle étude intégrant les dernières problématiques dont la tarification, le gaspillage alimentaire et les derniers textes réglementant la restauration scolaire, dont la loi EGalim du 30 octobre 2018 et l'accueil et l'organisation des activités périscolaires. La restauration scolaire constitue un lieu de socialisation, de convivialité et d'éducation nutritionnelle, du goût par exemple, pour l'apprentissage des saveurs variées pour préparer le futur adulte à se nourrir correctement afin de préserver sa santé. La santé des générations futures se construit aujourd'hui, la restauration scolaire constitue le moyen pour y parvenir.

Cette action et cette enquête fédérale, mise en ligne à la fin de ce mois de janvier 2023, conduite par les Unions départementales illustrent et concrétisent notre fonction para-administrative, pas toujours connue auprès des écoles en permettant, avec nos études précédentes sur la pandémie, la violence et la citoyenneté dans les écoles et les sanitaires scolaires, de mieux faire connaître et reconnaître notre légitimité pour l'intérêt des élèves. Les données collectées par les Unions seront restituées à chacune d'elles pour qu'elles puissent élaborer une synthèse départementale et des préconisations à remettre aux responsables institutionnels des collectivités locales.

Faisons que chaque jeune, quelles que soient les ressources et la situation de sa famille bénéficie d'un repas équilibré et d'une pause méridienne de qualité dans le cadre de l'École publique. Chaque jeune doit avoir les moyens d'une existence et d'un cadre éducatif dignes.

Eddy Khaldi, 12 janvier 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ La qualité de l'air : décrets

+ L'Ecole fonctionne mal.

+ *Financement, organisation des systèmes scolaires, orientations... L'Europe de l'éducation vue par la DEPP*

+ Justice des mineurs : Éric-Dupont Moretti détaille ses projets

+ Pap Ndiaye annonce des heures de renforcement en 6ème assurées par les professeurs de écoles, et la généralisation de "devoirs faits"

+ Premières réactions aux annonces de Pap Ndiaye, entre incompréhension et scepticisme

+ Maternelle : un collectif pour défendre le programme de 2015

+ Des "notes de service" au cœur des pratiques pédagogiques

+ Transports scolaires



LA FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une structure de réflexion et de propositions

Les enquêtes nationales de la Fédération concernent des thèmes d'actualité relatifs à la vie scolaire. Elles dégagent des propositions, à l'attention des partenaires de l'Éducation Nationale.

Les sujets traités :

- Enfance handicapée
- L'école et les conditions de vie de l'enfant
- Les bibliothèques scolaires
- Les transports scolaires
- Les activités physiques et sportives
- L'école en milieu rural
- Les innovations dans l'environnement éducatif
- La santé scolaire
- La sécurité à l'école
- L'école maternelle
- La restauration scolaire
- Le coût de l'Éducation : l'École publique gratuite
- Les nouvelles technologies : l'informatique à l'école
- L'apprentissage des langues vivantes
- L'École et l'Intercommunalité

Une source d'informations

Grâce à la revue trimestrielle, LE DÉLÉGUÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE, chaque DDEN reçoit régulièrement des informations sur le système éducatif



<http://www.dden-fed.org>

Qualité de l'air

Un décret et un arrêté relatifs à l'évaluation annuelle de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les EAJE (établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans), les accueils de loisirs, les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle, les établissements dans lesquels des mineurs sont incarcérés.

Décret n° 2022-1689 du 27 décembre 2022 modifiant le code de l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046829320>

Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022 modifiant le décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046829352>

L'école "fonctionne mal"

Plus d'un Français sur deux (53 %) considère que l'école fonctionne mal. Tel est le principal enseignement d'un sondage CSA pour le Sénat paru en début d'année. Un constat d'échec pris en compte par le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, dans une tribune au Monde publiée le 22 décembre dernier qui note cependant que les trois quarts d'entre eux font confiance aux professeurs. Mais alors d'où vient ce manque de confiance ? « L'école est en train d'être désertée de plus en plus de son personnel, c'est ça le problème prioritaire aujourd'hui qu'il faut résoudre, c'est cette crise de recrutement, souligne Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et collèges. Il y a un manque d'attractivité. Sur les concours d'il y a deux ans, nous sommes à un niveau absolument catastrophique, avec 40 % de candidats en moins ». Sur les matières fondamentales, le constat est sans appel. En 2019, les élèves de CM1 affichaient les pires résultats en mathématiques de l'Union européenne. Même chose pour les français. Le nombre d'erreurs sur une même dictée en CM2 a presque doublé en trente-quatre ans. « Il y a tout à fait moyen d'inverser ces chiffres-là. Cela passe par l'attractivité du métier, par des questions d'horaires, de programmes, de formation des enseignants. Mais pour former des enseignants, il faut encore qu'il y en ait », poursuit Jean-Rémi Girard.

Pour répondre à cette crise, le gouvernement a recruté 4.500 contractuels à la rentrée 2022. Côté salaire, le Sénat a voté il y a quelques semaines une hausse de 10 % de la rémunération des enseignants. (CNews) 28.12.22

Comment ça, tu n'as pas reçu mon
« bonne année » de réponse automatique
à ton spam de vœux collectifs ?

Et dans ta boîte « indésirables » ?



C'est joli, le progrès ?
Demain, quand
on offrira un livre
à un gamin,
il le tournera dans
tous les sens pour
savoir où mettre
les piles.

Coluche

Le monde part en cacahuète

L'École
est notre **priorité**
parce qu'elle est le lieu où se forge
l'**avenir**
de la **Nation**.



Financement, organisation des systèmes scolaires, orientations... L'Europe de l'éducation vue par la DEPP

L'accueil des enfants réfugiés ukrainiens augmente de 4 % le nombre des élèves des niveaux élémentaire, collège et lycée en Pologne (près de 200 000 élèves accueillis), de 2,5 % en Estonie et Lituanie, d'un peu plus de 1 % en Allemagne (114 000 élèves) et de 0,15 % en France (16 000 élèves), moins que l'Italie (27 000) ou l'Espagne (26 000). A noter qu'en Roumanie, seuls 8 % des enfants réfugiés sont scolarisés. Ces données sont prélevées dans "L'Europe de l'éducation 2022", un ensemble d'informations de diverses sources réunies par la DEPP, le service statistique de l'Education nationale.

Budget. La dépense par élève varie selon les pays. La France est en dessous de la moyenne des 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE pour les niveaux préélémentaire (9 555\$ en parité de pouvoir d'achat, contre 9 841 pour l'UE-22), élémentaire (9 312 vs 10 141 \$-PPA) et collège (11 825 vs 11 945). Elle est en revanche au-dessus au niveau lycée (15 725 vs 11 646). Seuls l'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg dépensent plus que la France par lycéen.

Durée. La France et la Hongrie sont les seuls pays où la scolarité obligatoire commence à 3 ans, la scolarité est obligatoire jusqu'à 19 ans en Allemagne, 18 ans en Belgique, Finlande, Pologne, 15 ou 16 dans tous les autres, mais elle peut être prolongée par une obligation de formation jusqu'à 18 ans en France, Autriche, Pays-Bas, Pologne. L'entrée à l'école élémentaire se fait en général à 6 ans, mais à 7 ans en Bulgarie, Finlande, Pologne, Suède, Croatie et dans les trois Etats baltes.

Orientation. Alors qu'un peu moins de 40 % des jeunes Français suivent, au niveau lycée, un enseignement professionnel, la moyenne pour les pays européens (UE-27) est un peu inférieure à 50 %. Elle dépasse les 70 % en Slovaquie et les approche en Autriche et aux Pays-Bas.

Enseignants. La France, l'Italie et le Portugal sont les seuls pays à exiger le niveau master pour enseigner à l'école maternelle. Au niveau élémentaire, s'y ajoutent l'Allemagne, la Suède, la République Tchèque et la Slovaquie, au niveau collège, seuls l'Irlande, la Pologne, le Danemark et les Pays-Bas sont à bac+3, voire bac+2, au niveau lycée, tous sont au niveau master, sauf en Irlande où seul le niveau licence est requis.

C'est en Suède que les enseignants passent le plus de temps dans l'école au niveau maternelle (1 792 heures dans l'année), en Lituanie que le temps de présence est le moins élevé (640 h), il est en France de 954 h pour une moyenne européenne de 1071 (UE-22). Au niveau élémentaire, avec 954 h, les enseignants français sont au-dessus de la moyenne européenne (740 h).

A l'école maternelle, un enseignant français a un salaire moyen annuel de 44 000 \$ (PPA), plus qu'en Italie (40 000) mais moins qu'au Portugal (52 000). En élémentaire, il gagne un peu moins, 42 800, loin derrière ses collègues portugais (47 500), finlandais (50 000) et surtout autrichiens (64 000) et allemands (81 500).

A consulter : L'Europe de l'Éducation en chiffres

<file:///C:/Users/solde/Downloads/l-europe-de-l-ducation-en-chiffres-2022-119773.pdf>



**Remise des
prix du
concours des
Ecoles
fleuries 2022
à MARSEILLE
le mercredi
22 mars 2023**

Justice des mineurs : Éric-Dupont Moretti détaille ses projets

“Les propositions de la Ciivise (Commission Indépendante sur l’inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants) sont actuellement expertisées”, indique Éric Dupont-Moretti lors de son audition mercredi 14 décembre par la Délégation aux droit de l’enfant de l’Assemblée nationale.

Le Garde des sceaux a salué l’action du juge Edouard Durand et de la Commission indépendante sur l’inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, “bel outil”, “travail considérable”, mais il considère que certaines préconisations peuvent poser un problème constitutionnel pour entrer dans le texte de protection de l’enfance qu’il prépare.

Concernant les violences sexuelles potentiellement commises au sein d’un foyer, il souhaite que “le juge statue de façon systématique sur le maintien de l’exercice de l’autorité parentale”, mais il se dit sceptique quant à une suspension des droits (notamment de visite) avant condamnation du fait “de risques constitutionnels et d’instrumentalisation”.

Interrogé sur les violences sexuelles commises contre les enfants handicapés, contre lesquels des infractions plus nombreuses sont recensées du fait de “proies plus fragiles”, est souligné un renforcement des contrôles avec 54 ETPT mobilisés pour ces missions par la PJJ en 2022, et “20 de plus en 2023”. Le ministre a également souligné le recrutement de 1500 magistrats et tout autant de greffiers supplémentaires prévus en 2023.

Pour la protection de l’enfance, il met en avant la future hausse de plus de 10 % des moyens alloués à la PJJ avec 92 agents supplémentaires recrutés l’an prochain, ou encore la dotation dans chaque département en 2024 d’une unité d’accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED), alors qu’il en existe 75 aujourd’hui.

En outre, Éric Dupont-Moretti a mentionné **l’importance pour les mineurs de connaître leurs droits** afin qu’ils puissent savoir comment

les actionner, les points d’accès aux droits qui sont ouverts dans les établissements pénitentiaires pour mineurs seront généralisés. La PJJ “se déplace dans les établissements scolaires” pour permettre aux enfants de connaître leurs droits, et la mise en place d’un passeport “éduc droit” est envisagée avec l’EN.

Pédopornographie : le ministre indique que les services du ministère de la justice “travaillent avec des techniciens pour interdire l’accès à la pornographie à des mineurs” avec différents outils comme la carte d’identité, la carte bancaire.

Enfants rapatriés : la France s’est mise en conformité avec l’arrêt de la CEDH. Nous rapatrions les enfants chaque fois que c’est possible. Le ministre décrit une situation complexe qui nécessite à la fois humanité vis à vis d’enfants non responsables des choix criminels de leurs parents, et vigilance “psychologique” pour les 270 enfants rapatriés, dont 71 % ont moins de 10 ans et 119 sont nés en zone Irako-Syrienne, sans état civil et sans filiation. Ils sont répartis sur le territoire national en fonction des lieux où ils peuvent avoir des attaches familiales. Ces enfants font systématiquement l’objet d’une double prise en charge, ils sont systématiquement suivis à leur arrivée dans le cadre de procédures d’assistance éducative, éventuellement cumulées avec des placements en famille quand cela est possible, ou en structure éducative. Un suivi judiciaire qui se double d’un suivi administratif au sein des cellules de prévention de la radicalisation et d’accompagnement des familles, soit l’implication de l’ensemble des acteurs locaux en contact avec ces enfants.



Pap Ndiaye annonce des heures de renforcement en 6ème assurées par les professeurs de écoles, et la généralisation de “devoirs faits”

“Nous allons mettre en place une réforme de la classe de 6ème” indique Pap Ndiaye mercredi 4 janvier sur BFM-TV, sur le modèle des 6èmes “tremplin” expérimentées à Amiens.

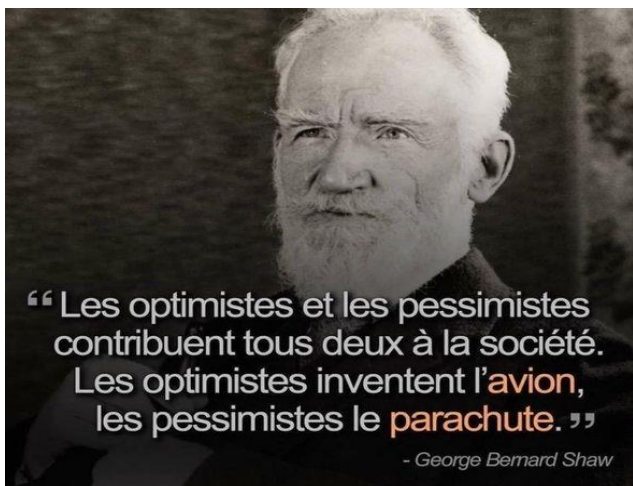
Celle-ci, précise-t-il, passe par la création d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, par petits groupes selon le niveau des élèves et sera assurée par des professeurs des écoles. Il y aura ainsi “une superposition, un agrafage meilleur entre le primaire et le secondaire parce qu'on sait que la marche d'entrée en 6ème est très difficile”. Le deuxième élément mis en avant par le ministre de l'Éducation nationale est la généralisation du dispositif “devoirs faits”.

Pour Pap Ndiaye, “le collège c'est la priorité parce que nous avons des évaluations à l'entrée en 6ème qui sont problématiques, 27 % des élèves n'ont pas le niveau requis en français, un tiers en mathématiques”. Il évoque “une difficulté majeure en ce qui concerne les savoirs fondamentaux, le français et les mathématiques. Un rapport de l'inspection générale montre que pour le cours moyen le temps de rédaction, le temps d'écriture est sans doute trop faible.” Le ministre de l'Éducation nationale parle de mettre en place davantage de dictées et de conjugaison, notamment en CM1 et CM2.

Le ministère ajoute dans un communiqué qu'à compter de la rentrée 2023, tous les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques qui donneront aux professeurs des repères pédagogiques afin d'éviter que les difficultés ne s'installent.

Il est également question “de prendre en compte le jeune âge des élèves à leur entrée au collège” alors que “l'enjeu de sécurisation de l'espace scolaire pour leur tranquillité et la construction de leur estime de soi est fondamentale”. Sont annoncés le renforcement des activités culturelles et de la pratique sportive (extension de la part collective du Pass culture en 6e et 5e et généralisation des 2 heures de sport hebdomadaires) et la mise en place de dispositions nouvelles “à l'appréciation des équipes, par exemple dans le cadre des concertations du Conseil national de la Refondation (organisation des espaces scolaires, accompagnement et tutorat par un professeur...)”.

Enfin, une “concertation” sera engagée dans les prochaines semaines avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative “sur l'évolution des classes de 5e, de 4e et de 3e pour d'ici la fin du quinquennat faire du collège le lieu où tous les élèves progressent, s'épanouissent et préparent leur avenir. (...) Ces travaux pourront porter sur les modalités d'évaluation. Le Diplôme national du brevet sera révisé s'il le faut.”



Premières réactions aux annonces de Pap Ndiaye, entre incompréhension et scepticisme

"Alors que le ministre avait déclaré au **SNALC** à la rentrée de septembre vouloir faire une réforme structurelle du collège, le (Syndicat national des lycées et collèges) ne saisit pas bien l'usine à gaz qu'on est en train de monter pour mettre en place une heure d'accompagnement en français OU en mathématiques en classe de sixième.". Il estime "qu'une fois encore", une "expérimentation", celle de "la sixième tremplin dans l'académie d'Amiens" est généralisée avant d'être évaluée. Et il titre son communiqué : "on n'y comprend plus rien." Il rappelle demander en sixième une heure de français et une heure de mathématiques en plus, "assurées par les professeurs du collège. Il constate que sur la revalorisation, les termes changent sans que la perspective apparaisse : Le budget de 2023 est en effet très loin de permettre de payer les personnels à leur juste valeur."

Pour **SUD éducation**, Pap Ndiaye est "Hors sujet" et impose "ses lubies" aux personnels. L'organisation syndicale estime que le dispositif "Devoirs faits" est "arbitrairement généralisé au détriment d'autres" comme "l'accompagnement éducatif, qui permettaient de financer l'aide aux devoirs mais aussi d'autres projets construits par les équipes". Elle fait valoir que "l'explosion des missions et des heures supplémentaires se fait, à terme, au détriment des missions d'enseignement et d'accompagnement des élèves".

Pour sa part, le **SE-UNSA** dénonce "une réponse superficielle face aux besoins des élèves", qui "s'appuie sur l'expérimentation '6ème tremplin' à peine débutée dont on voit déjà les limites organisationnelles (...). Les premiers mois montrent une satisfaction pour les professeurs et les élèves. Néanmoins, l'accumulation des heures supplémentaires et des déplacements pour des interventions sur la pause méridienne ou le mercredi matin menacent la motivation sur le long cours." Le Syndicat des enseignants plaide pour une diminution des effectifs qui permettrait "de varier les méthodes d'apprentissage", ce qui suppose de faire "de la place au travail collectif des enseignants, un soutien au travail commun entre les professeurs des collèges et des écoles", une augmentation du nombre des RASED et une extension au collège du dispositif.

Les **syndicats enseignants de la FSU** (SNES pour le 2nd degré, SNUIPP pour le 1er, SNEP pour l'EPS et SNUEP pour l'enseignement professionnel) dénoncent "un dispositif léger et contestable, sans cadre national, ni moyens dédiés" alors qu' "un important noyau d'élèves" est en grande difficulté en 6ème. Pour elles, l'enjeu de "Devoirs faits" est en fait "de piloter les pratiques pédagogiques des professeurs", tandis que "la participation des professeurs des écoles à des dispositifs de soutien en 6ème" permettra d'intégrer de nouvelles activités dans le pacte. Elles estiment que ces dispositifs s'ajoutent à d'autres qui "n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité" et qui tendent à externaliser le traitement de



Prochaine enquête
des DDEN :
Pause méridienne et
restauration
scolaire



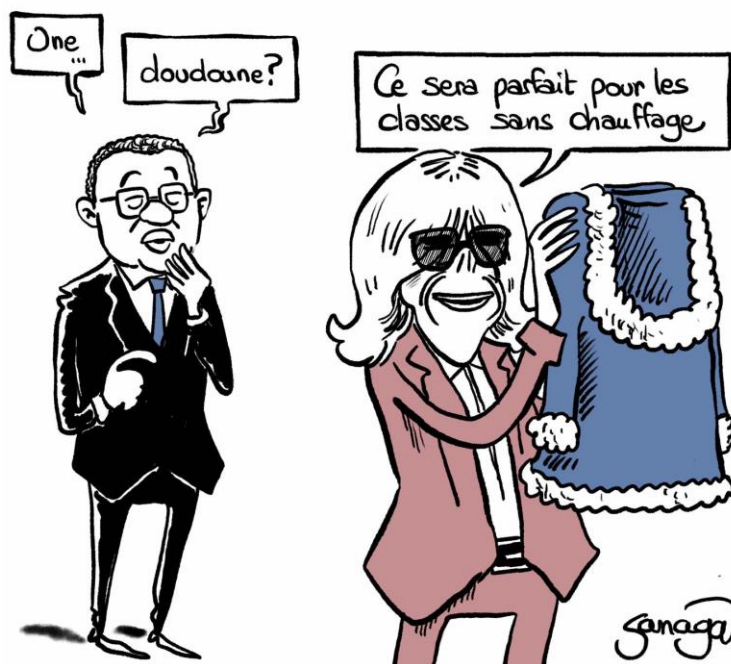
Premières réactions aux annonces de Pap Ndiaye, entre incompréhension et scepticisme (suite)

la difficulté scolaire. Il devrait se faire "dans la classe, par les enseignants". Mais en collège, "la part des classes de plus 30 élèves a doublé" en dix ans. Elles réclament une limitation à 24 du nombre d'élèves par classe (20 en éducation prioritaire), de retrouver la logique du "plus de maîtres que de classes" dans le premier degré, d'augmenter le nombre de postes en RASED et demandent "un véritable plan d'urgence".

Les annonces de Pap Ndiaye hier 4 janvier sur la 6ème "ne passent pas auprès des collègues", estime le **SGEN-CFDT**. L'extension de l'expérimentation des classes de 6e tremplin de l'académie d'Amiens "n'a que quatre mois", ses effets n'ont pas été évalués, "ni la capacité à la tenir à long terme". Le SGEN considère que "la liaison CM2-6ème a été présentée à juste titre comme un sujet majeur" et "plaide pour une relance du cycle 3, qui avait été mis sous le boisseau pendant le mandat précédent".

La tonalité de la réaction de la **FCPE** n'est pas très différente : "Même si nous notons l'intention louable de continuer à renforcer les liens pédagogiques entre l'école et le collège (...), proposer des mesures de 'colmatage' en déployant des enseignants du premier degré sur des établissements du secondaire en plus de leur service pour faire du soutien scolaire, n'est pas réaliste ni suffisant vu l'ampleur des défis". Les parents d'élèves se demandent "quelle organisation concrète sera mise en place" et comment seront pris en compte les rythmes des élèves et leur bien-être. Ils demandent une baisse immédiate et significative des effectifs dans les classes ainsi que "le recrutement massif d'enseignants et d'adultes de vie scolaire, de personnels médicaux sociaux dans les établissements scolaires"...

BIENTÔT L'UNIFORME À L'ÉCOLE ?



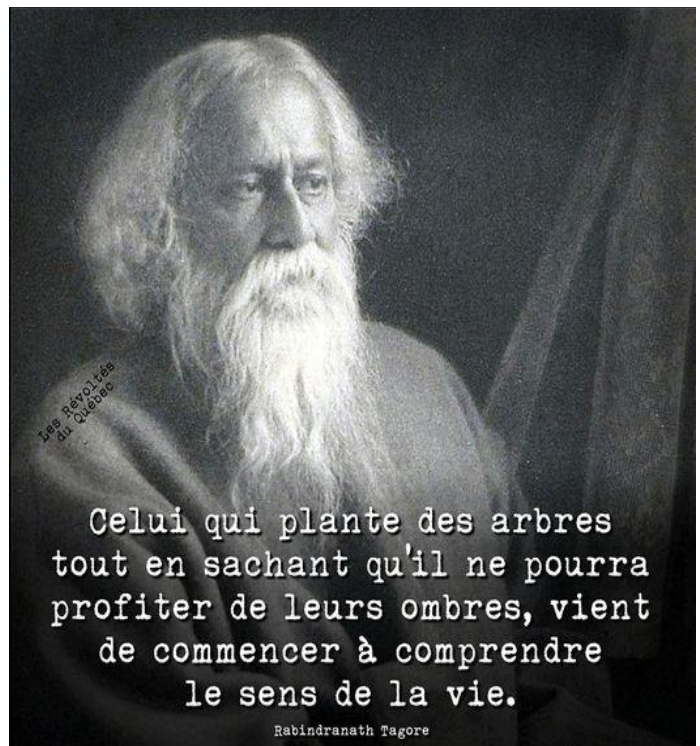
Maternelle : un collectif pour défendre le programme de 2015

"L'école maternelle est le lieu où l'enfant (...) doit avoir accès à de nombreux apprentissages, tous fondamentaux, devant être évalués de manière positive" estime, dans une tribune publiée par Le Monde de l'Éducation, un collectif d'enseignants, d'ATSEM, de chercheurs, de militants de mouvements pédagogiques... Les signataires ajoutent : "**Nous ne voulons pas d'une école maternelle qui cantonnerait les enseignements à des séances répétées d'entraînement à des techniques pour préparer les évaluations standardisées en CP.**"

Ils publient alors que le ministre de l'Éducation nationale s'apprête à publier "un plan maternelle", et rappellent qu'ils avaient dénoncé en 2021 les préconisations du Conseil supérieur des programmes qui "proposait une réorientation profonde du programme de la maternelle" dont les missions étaient réduites "à la seule préparation du CP. Ils tiennent à réaffirmer leur attachement à l'école maternelle définie par le programme de 2015 : une école accueillante, bienveillante, exigeante, où la place centrale du langage et le rôle du jeu comme l'une des entrées dans les apprentissages ont été réinstaurés. **Une école soucieuse du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions : langagière, cognitive, sociale, affective, physique, artistique...**"

Le site :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/09/l-ecole-maternelle-que-nous-voulons_6157187_3224.html



Transports scolaires.

A noter au JO du 29 décembre un décret *"ouvrant à titre expérimental la possibilité pour un agent public d'exercer à titre accessoire une activité lucrative de conduite d'un véhicule affecté aux services de transport scolaire ou assimilés."*

A titre expérimental, pour une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, les agents publics auxquels s'applique le [code général de la fonction publique](#) peuvent être autorisés par l'autorité hiérarchique dont ils relèvent à exercer l'activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule de transport de personnes affecté aux services de transport scolaire ou assimilés mentionnés à [l'article R. 3111-5 du code des transports](#).

Décret n° 2022-1695 du 27 décembre 2022 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046830070>

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Des "notes de service" au cœur des pratiques pédagogiques

Sont publiées au BO du 12 janvier quatre "notes de service", signées par le DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire) qui induisent **des normes en matière de pratiques pédagogiques** en maternelle, au cours moyen, en 6ème, pour l'enseignement de la technologie au collège, pour l'enseignement des mathématiques de la maternelle à la classe de terminale. . Les directives ministérielles mettent l'accent sur "**les savoirs fondamentaux**".

En ce qui concerne l'école maternelle, celle-ci est "*d'abord l'école de l'épanouissement de l'enfant*", mais elle est aussi le lieu où l'élève acquiert les premières bases, où il diversifie son vocabulaire, développe "*le sens de l'espace*" avec des jeux de construction et des jeux de plateaux... Le ministère insiste sur la **formation continue des enseignants**, des formations "en constellation" des plans français et mathématiques étant dédiées à ce cycle 1. Des **formations inter catégorielles "enseignants - ATSEM- AESH"** seront également favorisées et plus encore si elles sont ouvertes aux professionnels de la petite enfance, de façon à construire "*une culture commune*". A noter encore un plan de **formation des inspecteurs "en charge du dossier maternelle"**.

Les circulaires ne portent pas spécifiquement sur le cycle 2 (CP-CE1-CE2) pour lequel les orientations données par Jean-Michel Blanquer se trouvent confortées.

Les directives portant sur le cycle 3 (CM1-CM2-6ème) doivent permettre de "*consolider les pratiques pédagogiques*". Au CM, deux heures chaque jour doivent être consacrées à la lecture et peut-être plus encore à l'écriture. "*L'écriture manuscrite fait l'objet d'une pratique quotidienne (dont une dictée)*." Le ministère veut également "un enseignement méthodique des règles de grammaire".

En lecture, il s'agit d'améliorer "*la fluence*", ce terme désignant la capacité à lire un texte d'une façon "*qui en reflète la compréhension* »... Le vocabulaire doit faire l'objet d'un "*apprentissage dédié*". Les élèves doivent également parvenir à "*une parfaite compréhension des fractions et des chiffres décimaux*", la résolution de problèmes doit également être travaillée, à raison d'une dizaine de problèmes par semaine.

Pour "*garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux*", sera installé dans chaque académie un "**conseil académique des savoirs fondamentaux**" qui devra établir un diagnostic territorial et examiner l'ensemble des actions pédagogiques existantes avant de déterminer une stratégie qui porte essentiellement sur la formation. **Le ministère estime que cet ensemble cohérent de dispositions, qui s'ajoutent à celles prises précédemment pour le cycle 2, devrait réduire sensiblement et assez rapidement l'échec scolaire dans les années à venir.**

Les notes de service à consulter :

Plan

maternelle : <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300949N.htm>

Savoirs fondamentaux cycle 3 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300947N.htm>

Conseils académiques des savoirs fondamentaux :

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300948N.htm>

Les mathématiques de l'école au lycée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300946N.htm>